Syndicat Mixte
d'aménagement, de gestion
et d'entretien des berges
de la Seine et de l'Oise

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Destinataires *in fine*

Affaire suivie par : M. Courtillé / SMSO
Tél. : 06.74.16.27.49
E. Le Duc / DDT78 – SE/PRN
Tél. : 01.30.84.33.24

Versailles, le 11 FEV. 2016

PJ : questionnaire

Objet : Directive inondation – Compte Rendu du Comité territorial Seine aval du 2 octobre 2015, élargi aux communes yvelinoises en amont de la confluence de l'Oise

Madame, Monsieur,

Le comité territorial dédié à l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation s'est réuni en votre présence le 2 octobre 2015 à Achères.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu de cette réunion. Les présentations de ce comité territorial sont disponibles aux adresses internet suivantes :

http://www.yvelines.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Prevention-des-risques/Le-risque-inondation/Mise-en-oeuvre-de-la-Directive-Inondation/Strategie-locale-de-gestion-des-risques-d-inondations/Les-Comites-territoriaux
http://www.smso.fr.

Un questionnaire destiné à recueillir les principales préoccupations des communes est également joint à ce courrier. Si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à retourner ce document, déjà diffusé avec l'invitation au comité territorial, au SMSO afin de compléter la première prise en compte des demandes communales.

Suite à ce comité, une liste d'actions pour l'année 2016 visant à limiter l'impact des inondations dans les Yvelines vous sera aussi adressée prochainement.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le Président du SMSO

Daniel LEVEL

L'adjoint au directeur départemental des territoires

Stéphane Flahaut

Copie : délégués SMSO

Destinataires :

Monsieur le Maire d'Achères
Monsieur le Maire d'Andrésy
Madame le Maire d'Aubergenville
Monsieur le Maire de Bezons
Monsieur le Maire de Bougival
Monsieur le Maire de Carrières-sous-Poissy
Monsieur le Maire de Carrières-sur-Seine
Madame le Maire de Chanteloup-les-Vignes
Monsieur le Maire de Chatou
Monsieur le Maire de Conflans-Sainte-Honorine
Monsieur le Maire de Cormeilles-en-Parisis
Monsieur le Maire de Croissy-sur-Seine
Monsieur le Maire d'Epône
Monsieur le Maire de Flins-sur-Seine
Monsieur le Maire de Gargenville
Madame le Maire de Guerville
Monsieur le Maire d'Hardricourt
Monsieur le Maire de Herblay
Monsieur le Maire de Houilles
Madame le Maire d'Issou
Monsieur le Maire de Juziers
Madame le Maire de La Falaise
Monsieur le Maire de La Frette-sur-Seine
Monsieur le Maire de Limay
Monsieur le Maire de Mantes-la-Jolie
Monsieur le Maire de Mantes-la-Ville
Madame le Maire de Médan
Monsieur le Maire du Mesnil-le-Roi
Madame le Maire de Meulan-en-Yvelines
Monsieur le Maire de Mézières-sur-Seine
Monsieur le Maire de Mézy-sur-Seine
Monsieur le Maire des Mureaux
Monsieur le Maire de Nézel
Madame le Maire du Pecq
Monsieur le Maire de Poissy
Monsieur le Maire de Porcheville
Madame le Maire de Port-Marly
Monsieur le Maire du Vésinet
Monsieur le Maire de Louveciennes
Monsieur le Maire de Maisons-Laffitte
Monsieur le Maire de Montesson
Monsieur le Maire de Saint-Germain-en-Laye
Monsieur le Maire de Sartrouville
Monsieur le Maire de Triel-sur-Seine
Monsieur le Maire de Vaux-sur-Seine
Monsieur le Maire de Verneuil-sur-Seine
Monsieur le Maire de Vernouillet
Monsieur le Maire de Villennes-sur-Seine

Compte-rendu de la réunion de gestion du risque inondation Seine dans les Yvelines du 2 octobre 2015

Espace Boris Vian - Achères

Collectivités conviées (48 communes) : toutes les communes des Yvelines concernées par le risque inondation Seine, de Mantes-la-Jolie à Carrières-sur-Seine, et les communes du Val-d'Oise suivantes : Bezons, Cormeilles-en-Parisis, Herblay et La Frette-sur-Seine.

Personnes et communes présentes :

FLAHAUT S	ADJOINT AU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES
LEVEL D	PRESIDENT DU SMSO
CLERC P	DIRECTEUR DU SMSO
COURTILLE M	SMSO – EN CHARGE DE L'ANIMATION DU RISQUE INONDATION
FORTIN A	SMSO
LEPOUTRE ME	SMSO
HERAULT ML	CHEF DE SERVICE ENVIRONNEMENT – DDT 78
VAN VLAENDEREN R	DDT 78
LE DUC E	DDT 78
MONTOYA B	DRIEE
THOMAS-BOURGNEUF A	DRIEE
L'HARIDON A	DDT 95
BERNARD P	DDT 95
GALFRE C	SDIS 78
FLIECX O	SIDPC 78
GACHE F	SEINE GRANDS LACS
CHIASSON	CD 78
GIRAUD D	ACHERES
HONORE M	ACHERES
PICHENET P	ACHERES
GUILCHER M	ANDRESY
RAFFIN M	ANDRESY
LALY J	AUBERGENVILLE
CHAMPROY P	BOUGIVAL
PELLISTRANDI AG	BOUGIVAL
KAUFFMANN K	CA2RS - MEDAN
GENET G	CARRIÈRES-SOUS-POISSY
PELLEAU B	CARRIÈRES-SOUS-POISSY
BOSSIS A	CARRIERES-SUR-SEINE
CHEVEAU	CHATOU
SOARES DE SOUSA COELHO C	CORMEILLES-EN-PARISIS
BOULANGER D	CROISSY-SUR-SEINE
GUIGNARD L	EPONE
MULLER G	EPONE
KARAA A	GARGENVILLE
MINIER M	HOUILLES
COTZA JL	JUZIERS
DUPEU G	JUZIERS
POULET AJ	LA FRETTE-SUR-SEINE
BUTTARD O	LE PECQ
SOUCARET R	LE PORT-MARLY
CARRIERE M	LES MUREAUX
PASSARD D	MAISONS-LAFFITTE
VALDENAIRE L	MAISONS-LAFFITTE
COSSERON P	MANTES-LA-VILLE
GAUTIER R	MEULAN-EN-YVELINES
GALET JY	MONTESSON
WELKER G	NEZEL
CONTE K	POISSY
GUERIN A	POISSY
MAROTTE JP	TRIEL-SUR-SEINE

Introduction de M. Honoré, Maire d'Achères

Monsieur le Maire d'Achères, très heureux d'accueillir cette réunion, remercie l'ensemble des personnes présentes de s'être déplacées.

Le territoire d'Achères épouse le lit de la Seine et compte 830 mètres de berges sur les 10 km entre Poissy et Maisons-Laffitte. Malgré le peu de berges, le souci d'entretien du patrimoine naturel reste présent. Il remercie d'ailleurs le SMSO pour les travaux d'entretien de la végétation en berge réalisés au printemps 2015.

La Seine a un rôle majeur dans l'histoire d'Achères. Des maraîchers étaient installés sur la plaine depuis de nombreux siècles et ont construit une digue visant à limiter l'impact de nombreuses inondations. La crue de 1910 a cependant submergé la digue et envahi la plaine comme le village.

Aujourd'hui, une très grande partie du territoire est réglementée par le plan de prévention des risques d'inondation. La majorité de la plaine d'Achères est inconstructible et la salle dans laquelle se tient cette réunion est à la limite du zonage rouge clair du PPRI de la Seine.

Achères doit également suivre les directives du plan global d'aménagement, en assurant l'équilibre volumique des remblais générés par les projets situés dans le secteur et ce, pour chaque tranche altimétrique jusqu'aux niveaux des PHEC.

La commune est très sensible à la gestion des risques, en particulier à la protection des populations. Monsieur le Maire d'Achères remercie le président du SMSO, Monsieur Level, d'avoir choisi la ville d'Achères pour tenir cette réunion.

Introduction M. Flahaut, adjoint au directeur départemental des territoires – DDT78

M. Flahaut rappelle la dimension collective du risque inondation, et le fait que les élus ont une place importante dans le dispositif de leur gestion. La finalité de ce COMITER est de trouver une réponse territoriale au risque inondation, d'échanger entre nous et de trouver des synergies. A l'issue de ces réunions préparatoires, il conviendra de parvenir à une rédaction commune et partagée de la stratégie locale de gestion du risque inondation. M. Flahaut remercie encore le SMSO pour sa prise en charge de l'animation de la démarche.

Introduction de M. Level, Président du SMSO

M. Level remercie M. Flahaut ainsi que le Maire d'Achères pour son accueil. Il rappelle que deux réunions sectorisées sur ce département ont eu lieu sur la thématique de la vulnérabilité des réseaux. ErDF et la Lyonnaise des eaux avaient réalisé une présentation sur les dangers que pouvait présenter une inondation. La première s'est tenue à Verneuil le 11 février 2015 pour les communes yvelinoises en aval de l'Oise, d'une part, et la seconde au Pecq le 17 juin 2015 pour les communes yvelinoises et val d'oisiennes mitoyennes en amont de la confluence, d'autre part.

Un questionnaire à été transmis à l'ensemble des communes avec deux objectifs : sensibiliser les communes au risque inondation et réaliser un état des lieux de la situation générale. Il a été surtout retenu que les PCS sont au cœur du dispositif, 65% des communes l'ayant déjà réalisé.

Deux grands témoins interviendront pendant cette matinée, très axée sur l'opérationnel. Le commandant Galfré du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) présentera l'organisation des secours tandis que Monsieur Fliecx, du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC), nous parlera de l'organisation de la gestion de crise inondation.

M. Level rappelle que le SMSO s'est engagé fin 2014 aux côtés de la direction départementale des territoires (DDT) des Yvelines dans l'animation locale du risque inondation sur une trentaine de communes en aval de l'Oise. Cette animation s'est élargie par la suite aux communes yvelinoises et val d'oisiennes en amont de la confluence Seine-Oise.

Avancée des actions du COMITER Seine-aval

Présentation de M. Clerc – SMSO (cf. présentation)

L'animation de la directive inondation dans la région parisienne est divisée en trois secteurs. Le SMSO et la DDT78 ont en charge le territoire Seine-aval, de Conflans-Sainte-Honorine à Mantes-la-Jolie. Toutefois, cette animation s'est étendue, en accord avec Seine Grands Lacs, animateur sur le secteur « Paris », aux communes yvelinoises et quatre communes du Val d'Oise en amont de la confluence, pour tenir compte de l'organisation de la protection civile/zone de défense et de la gestion de crise, centralisées sur Versailles dans notre département.

Un questionnaire dont l'objet était principalement de déterminer l'état de sensibilisation des communes vous a été transmis. Ce questionnaire a fait l'objet d'un bon taux de retour puisque la moitié des communes y a répondu. Le Plan Communal de Sauvegarde constitue le document indispensable à la bonne préparation d'une crise d'inondation. 28 des 48 communes en sont dotées. Ce bilan est encourageant mais reste insuffisant. Les moyens d'hébergement sont nombreux mais une solidarité sera tout de même à mettre en œuvre pour les communes insuffisamment dotées. Les enjeux d'habitations sont plutôt bien connus, contrairement aux activités économiques. Il est important de souligner que la majorité des communes ont des équipements publics en zone inondable. De même, de nombreux projets en zone inondable sont prévus. Des besoins spécifiques nous ont été retournés, et ces retours nous permettront d'orienter nos actions dans notre démarche d'animation. Ces actions sont déclinées selon plusieurs thématiques, correspondant aux axes de la SLGRI.

Il a été constaté l'existence d'un foisonnement d'informations sur l'aléa : il apparaît nécessaire que des éclaircissements soient apportés, notamment sur les nouvelles données à venir, notamment les Zones Inondées Potentielles (ZIP), dont l'objectif premier est d'apporter de l'information locale pour et pendant la gestion de crise.

Une meilleure gestion des ouvrages de lutte contre les inondations est à prévoir. L'effet écrêteur des barrages réservoirs en amont étant limité, il convient de résoudre la problématique des ouvrages orphelins d'une part (digues...), et de préserver les zones naturelles d'expansion des crues d'autre part.

Trop peu de communes disposent d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), pourtant obligatoires. Il semble difficile de communiquer, d'une part à cause d'un manque d'information, et d'autre part de l'image négative d'une commune inondable.

La thématique de la réduction de la vulnérabilité des activités économiques est peu engagée localement. Des évolutions sont néanmoins attendues, notamment sur les très petites entreprises, type commerce de proximité par exemple.

De nombreux projets des collectivités en zone inondable ont été recensés. Une réflexion sur des projets résilients est en cours et permettra notamment de procéder au renouvellement urbain en bord de Seine en tenant compte du risque inondation.

La majorité des communes disposent d'un plan communal de sauvegarde. Leur qualité est hétérogène sur le département. Il convient de mettre l'accent sur ces documents afin de les développer et d'en améliorer leur efficacité et leur dimension opérationnelle.

M. Level (SMSO)

La carte montrant l'état de réalisation des plans communaux de sauvegarde n'a pas pour but de mettre en avant les communes n'en disposant pas encore pour le moment. L'objectif est d'adopter une démarche de suivi des communes afin de leur proposer, à terme, des documents homogènes, facilement appropriables et reprenant les mêmes trames utiles et adaptées aux Yvelines, concernant les fiches réflexes par exemple.

M. Carrière, élu de la commune des Mureaux

Nous sommes à l'aval de Paris mais tout autant concerné par le risque inondation. Il faut d'ailleurs garder en tête le fait que nous sommes toujours à l'aval et à l'amont de quelqu'un. L'organisation territoriale dans les Yvelines va bientôt évoluer avec notamment l'apparition de la nouvelle agglomération Grand Paris Seine & Oise. Il en va de même avec la nouvelle loi sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). La gestion des eaux pluviales est très importante et doit être mieux prise en compte, notamment dans les Plans Locaux d'Urbanisme. La quantité de pseudo rivières créées par les rejets d'eau pluviale ne doit pas être sous-estimée. Les applications permettant de réduire ces rejets d'eau sont pourtant nombreuses.

M. Van Vlaenderen (DDT 78)

M. Van-Vlaenderen rappelle que les barrages réservoirs ne représentent que 17 % du bassin, et qu'ils ne peuvent donc pas recueillir l'ensemble des apports. Sur la question des eaux pluviales, M. Van-Vlaenderen rappelle qu'il appartient aux communes de faire en sorte de limiter leur impact sur les débordements des cours d'eau. Pour rappel, le SDAGE prévoit que les eaux doivent être gérées à la parcelle. Ceci est d'autant plus facile à intégrer au projet que le sujet est pris en compte en amont dans les projets d'aménagement. L'État intervient alors, lorsqu'il instruit les dossiers loi sur l'eau.

M. Flahaut (DDT 78)

M. Flahaut ajoute que les intercommunalités à venir doivent permettre un renforcement des moyens de lutte contre les inondations.

M. Jean-Pierre Marotte, élu de la commune de Triel-sur-Seine

Vous avez parlé des réseaux mais vous n'avez pas évoqué internet. Il me semble que c'est un réseau qui pourrait informer tout le monde, en particulier lors d'une crise majeure.

M. Level (SMSO)

Tous les moyens de communication sont bons, chaque commune doit dans un premier temps savoir comment communiquer avec ses populations en interne.

M. Clerc (SMSO)

Nous pouvons supposer que tout le monde communiquera avec son téléphone portable et internet. Les antennes relais ont donc un rôle déterminant pour la communication. La réflexion à ce sujet est conduite au niveau régional, sur les questions d'alimentation en énergie des antennes et des problématiques de concurrence des opérateurs rendant le partage d'information délicat par exemple.

M Jean-Pierre Marotte, élu de la commune de Triel-sur-Seine

Il faut également s'attendre à avoir des problèmes de saturation en cas de crise.

Organisation des secours

Présentation de M. Galfré – Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS78) (cf. présentation)

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours exerce une mission de prévention et d'évaluation des risques de sécurité civile, la préparation des mesures de sauvegarde, la protection des personnes, des biens et de l'environnement et enfin les secours d'urgence des personnes victimes de sinistre, de catastrophe ainsi que leur évacuation. Il se compose d'environ 4000 personnes dont 450 sont de garde chaque jour. Il est divisé en trois groupements territoriaux : Ouest, Est, et Sud, disposant chacun d'une quinzaine de centres de secours.

Nous avons mené une étude afin de déterminer l'impact d'une crue centennale sur notre organisation. 10% des agents habitent en zone inondable et devront mettre en sécurité leur famille en priorité. Les effectifs du SDIS seront donc réduits.

Nous comptons une trentaine de ponts dans les Yvelines, dont une grande partie qui seraient largement inondés. 18 centres de secours sont implantés directement à proximité de la Seine et sont donc en zone inondable. Ces centres sont vulnérables et risquent d'être isolés. Ils ne pourront plus recevoir d'alerte en cas de coupure d'énergie.

Par exemple, le centre de secours d'Achères est implanté en zone inondable. Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune en tient compte et la délocalisation des moyens opérationnels et personnels est prévue. Ces plans concernent bien la sauvegarde des populations et non pas les secours. Une commune préparée, disposant d'un PCS, nécessitera moins de soutien du SDIS qui pourra alors déployer ses effectifs sur d'autres enjeux.

Au sujet des hôpitaux, il faut s'attendre à ce que celui de Meulan-les Mureaux, construit sur une île, soit évacué. Les transports vers d'autres hôpitaux par la suite seront à prévoir, engendrant des délais routiers importants.

Il est donc indispensable d'anticiper en repositionnant et en renforçant stratégiquement les moyens du SDIS. Un travail en collaboration avec le SDIS du Val d'Oise est mené pour appuyer le nord des Yvelines.

Certains pensent que l'inondation type 1910 ne se reproduira pas. Ce déni existe également parmi les pompiers. Nous menons donc des actions afin de sensibiliser notre personnel. Un atlas inondation est distribué dans chaque centre de secours : il rappelle les informations essentielles sur leur secteur. Des fiches opérationnelles rappellent également les actions à suivre avant, pendant, et après la crise.

En cas de crise, nous tenons compte des informations communiquées sur les réseaux sociaux. Une association de bénévoles au niveau national est chargée de rapporter les informations pertinentes trouvées sur les réseaux sociaux. Lors de l'ouragan Sandy à New York, les derniers moyens de communication ayant tenu étaient les réseaux sociaux et internet.

Il est important de communiquer régulièrement des messages de prévention, à travers les journaux communaux par exemple. La majorité des décès causés par les inondations sont liés à des comportements à risque, tel que traverser en voiture une voie légèrement inondée : cela suffit pourtant à emporter un véhicule.

Enfin, le SDIS signale que le département des Yvelines a atteint un taux de 100% de réalisation de plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) pour les établissements scolaires depuis 2014, qui ont pour objectif d'habituer les élèves et instituteurs à réagir en cas d'alerte. Dans ce cadre, un exercice annuel est conduit avec le SDIS.

M. Level (SMSO)

Quelques réactions après cette présentation technique détaillée ?

M. Carrière, élu de la commune des Mureaux

Le Val d'Oise a subi une inondation en 1995 très proche de la crue centennale de référence sur ce secteur (1926). L'Entente Oise Aisne, Établissement Public Territorial de Bassin, a réalisé des panneaux d'information qu'elle a disposés dans les communes riveraines de l'Oise. Ces panneaux, qui donnent des informations sur les crues les plus hautes sont très informatifs et se situent le long de toutes les liaisons de bus. Ils émettent un message extrêmement fort.

M. Genet, de la commune de Carrières-sous-Poissy

Quel délai y aurait-il pour anticiper l'inondation, à partir du moment où une crue de type 1910 ou 1982 aurait été identifiée ? À partir de quand pourrait-on l'identifier et que serait-il fait pour s'y préparer ?

M. Galfré (SDIS)

La crue de janvier 1910 s'est produite suite à l'accumulation de plusieurs facteurs après des semaines, voire des mois. Des précipitations abondantes sont tombées dès septembre et sur une longue

période, qui ont eu des effets sur la Seine et ses affluents, l'Yonne, le Loing, la Marne. C'est à partir du moment où l'on remarque de telles précipitations, que les sols se gorgent d'eau, que les nappes phréatiques remontent qu'il est possible de juger si la situation peut devenir préoccupante. Le service de prévision des crues Seine moyenne-Yonne-Loing au niveau de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie analyse ces éléments et émet régulièrement des bulletins d'alerte pour définir le niveau de vigilance des tronçons de cours d'eau (vert, jaune, orange, rouge). Selon les conditions locales, la Seine monte environ de 50 cm à 1 m par jour, on peut donc considérer que la Seine aura besoin d'une dizaine de jours pour passer d'un niveau considéré comme « normal » à 1,10 m à Austerlitz, à 8,60 m comme c'était le cas en 1910.

M. Carrière, élu de la commune des Mureaux

Il est important de souligner qu'en 1910, les sols gelaient, ce qui posait un problème d'imperméabilisation. Il n'y avait pas à cette époque autant de parkings, routes, et les terres étaient très agricoles. La différence entre la situation d'aujourd'hui et celle de 1910, c'est qu'on a imperméabilisé nos sols de façon extrêmement grave, ce qui nuit à l'infiltration de l'eau.

Organisation de la gestion de crise inondation

Présentation de M. Fliecx - Préfecture des Yvelines – SIDPC (cf. présentation)

Le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC), constitué de 9 agents, est plus en retrait et moins perçu par le public. Ce service a des missions de coordination, de recueil d'information et de proposition de mode opérationnel auprès du corps préfectoral. Il est en charge du maintien opérationnel de la salle de crise située en préfecture, où une cellule d'information des populations peut être activée dans certains cas. Des exercices de gestion de crise sont d'ailleurs régulièrement organisés avec l'ensemble des services impliqués.

Le rôle premier du SIDPC est d'anticiper les événements afin de prendre les décisions les plus éclairées. Pour ce faire, il dispose d'un catalogue de 28 plans et de réponses opérationnelles pour chaque événement identifié. Les éléments concernant le risque inondation datent de 2006 et font aujourd'hui l'objet d'une mise à jour. Nous n'excluons pas d'avoir des surprises, telles que les remontées de nappes aujourd'hui trop peu connues. Cela nécessitera une adaptation de notre part.

La gestion d'un événement est centralisée sur Versailles, en préfecture. Deux postes de commandement avancés en sous-préfecture de Mantes-la-Jolie et de Saint-Germain-en-Laye relaient les demandes formulées localement, qui sont traitées et hiérarchisées en préfecture de Versailles. Travailler en salle de crise permet d'être en retrait d'un événement et ne pas subir la pression directe des populations et des médias, afin de prendre les bonnes décisions.

Le comportement de la population est déterminant dans la gestion d'un événement. Si celle-ci ne suit pas la logique d'un plan préétabli, il peut être rapidement dépassé. Les franciliens s'attendent à une forte prise en charge de l'État, à cause d'une surreprésentation de sa force de frappe. Il est pourtant indispensable que chacun puisse trouver des solutions d'auto-évacuation. Un travail important sur la culture du risque est à réaliser.

Le comportement des employeurs est aussi déterminant. Ils pourront choisir de fonctionner en régime dégradé avec un effectif moindre, ou d'inciter fortement les salariés à venir travailler. Les réseaux routiers subissent de telles tensions en temps normal que la moindre perturbation a d'importantes conséquences.

La réponse des opérateurs et des organismes de gestion de crise monte en puissance depuis 2-3 ans, en particulier depuis que des études récentes ont mis en évidence l'impact d'une crue centennale. Les pertes chiffrées sont de l'ordre de 30 milliards d'euros.

Paris sera inondé avant les Yvelines et la plupart des moyens seront déjà mobilisés en amont. Il convient donc de se préparer afin d'avoir la plus grande autonomie possible.

En crise, la notion de confort est secondaire, la priorité étant la mise l'abri. Il faut s'attendre à une crise d'ordre public, avec des vols, attaques, nécessitant une importante sécurisation et le recours à la force armée.

La situation sera très différente selon les secteurs dans le département. L'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye, où les enjeux humains sont forts, peut être surpris et se transformer en cul-de-sac à cause des méandres de la Seine.

Nous redoutons le retour à la normale, où l'on remarque trop souvent un relâchement d'attention de la part des populations. Une crise d'un événement type 1910 est estimée à 45 jours, mais il faut s'attendre à des perturbations pouvant durer une année.

L'exercice de simulation de crue Sequana se déroulera du 7 au 18 mars 2016. Plusieurs communes des Yvelines seront sollicitées pour réaliser des exercices spécifiques. L'hôpital de Meulan-Les Mureaux testera son plan d'évacuation. Croissy-sur-Seine évacuera en réel un quartier avec des volontaires. Le port de Limay est aussi concerné pour l'acheminement des moyens européens attendus.

La cellule de crise sera activée en permanence en préfecture de Versailles. Face à la durée de la crise, nous devrons anticiper une rotation de nos agents, avec une mise forcée au repos. Ceci est aussi valable pour les équipes municipales identifiées dans les plans communaux de sauvegarde.

Les fiches réflexes sont très importantes pour donner rapidement une organisation des suites de chaque commune, et éviter de se reposer sur les seules personnes référentes dont l'épuisement sera rapide.

M. Level (SMSO)

Merci pour cette présentation très technique et détaillée. Il est vrai que si l'on ne parvient pas à faire comprendre à chacun de nos habitants qu'il faut suivre les directives préparées à l'avance : on peut se diriger vers des catastrophes inattendues. Des réactions ?

M. Boulanger, élu de la commune de Croissy-sur-Seine

Il a bien été précisé que si les Yvelines étaient inondées, Paris le serait avant. Ce serait donc une crise nationale, avec des moyens nationaux.

M. Level (SMSO)

En effet, des moyens nationaux seront mobilisés et il faudra se les partager.

M. Gache (Seine Grands Lacs)

Un tel scénario catastrophique est tout à fait réaliste. Si une crue venait à survenir sur le bassin de la Seine, il faudrait s'attendre à en avoir également sur d'autres bassins. En 1910, les deux tiers de la France ont été touchés. En 1955, les 6 bassins hydrographiques français l'ont été, en même temps. Il est intéressant de se poser la question suivante : « quels moyens seront déployés sur les autres territoires, sachant que l'essentiel sera mis sur l'Île-de-France, dont le PIB correspond au tiers de celui de la France ? ». Je suis bien d'accord sur les comportements des populations, au vue du peu d'événements récemment. Il est nécessaire de tempérer le discours que l'on entend depuis une cinquantaine d'années disant que « l'État s'occupe de vous ». Des efforts sont encore à fournir pour sensibiliser les populations, notamment sur un territoire qui comptait 2,5 millions d'habitants en 1910 contre 11 millions aujourd'hui.

M. Fliecx (SIDPC)

Il est vrai que dans les années 1980 et 1990, l'État semblait savoir et pouvoir tout faire, avec des moyens suffisants. D'après la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004, chacun est acteur de sa sécurité. Des solutions individuelles ou de solidarité familiale sont à envisager. Le SIDPC diffuse un bulletin d'alerte local sur la météo, où des consignes sont données, telles que « limitez vos déplacements ». Dans le secteur économique, il est évident que la plupart des employeurs n'appliqueront pas cette consigne à moins d'être en vigilance rouge. Le comportement de la population est difficile à évaluer et à anticiper, certains souhaiteront garder une routine malgré la crise, comme aller faire ses courses. C'est en partie l'objectif de l'exercice Sequana, à savoir déterminer la capacité de réponse des moyens pouvant être mis en œuvre, l'impact d'un tel événement sur le quotidien. Aujourd'hui, le moindre accident sur l'autoroute A13 entre 7h et 9h le matin a une incidence majeure sur l'Ouest du département.

M. Galfré (SDIS)

La Direction Générale de la Sécurité Civile a édité un document trop peu connu : le Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS). Téléchargeable sur internet, il permet, en une dizaine de pages, de se poser les bonnes questions afin de se préparer en cas d'événement majeur : comment couper l'électricité, l'eau, le gaz ? Quelle radio écouter pour suivre les informations ? Quels sont les messages diffusés dans ma commune et par quel moyen ? De quel matériel ai-je besoin afin d'évacuer rapidement ? Des communes ont fait des actions dans ce domaine. Il est possible de communiquer, ne serait-ce qu'à travers les gazettes et journaux locaux. Nous commençons à avoir beaucoup d'information et il ne faut pas se montrer réticent à l'idée de communiquer. Le manque de communication pourrait être reproché en cas d'inondation. Les DICRIM, imposés par l'État, doivent permettre d'informer les populations. Les assurances, AGF notamment, commencent à diffuser de tels documents à leurs adhérents.

M. Level (SMSO)

La parole est à la direction des territoires, qui nous présente une vision stratégique déclinée au niveau départemental, pour notre dernière intervention de la matinée.

Actions du comité territorial et contribution à la stratégie locale

Présentation de M. Le Duc – DDT78 (cf. présentation)
Les comités territoriaux en Île-de-France doivent contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) sur le territoire à risque inondation (TRI). M. LE DUC présente une liste d'actions identifiées à ce stade pour élaborer cette stratégie sur le département des Yvelines et certains territoires limitrophes (voir les documents fournis en annexe). La DDT invite les communes à faire part de leurs commentaires et à réagir sur cette présentation dans les semaines à venir, afin de parvenir à un document co-construit à partager.

M. Genet, de la commune de Carrières-sur-Seine

Nous avons dans notre commune quelques secteurs isolés. Nous n'aurons pas des moyens suffisants pour protéger ces secteurs. De quels moyens, au-delà de l'échelon communal, disposerons-nous pour protéger ces habitations, contre le vol par exemple ?

M. Level (SMSO)

Les moyens seront limités, chaque commune devra s'adapter, avec ses populations, ses services, à gérer ce genre de crise. Il ne faut pas compter sur une arrivée massive des forces de l'ordre pour nous accompagner.

M. Fliecx (SIDPC)

La demande d'engagement de renforts de type sécurité civile sera accompagnée de renforts que l'on appelle force mobile, qui sont actuellement sollicitées avec le plan Vigipirate. Il faut s'attendre à des mesures d'exception, avec la nécessité du soutien et du recours aux forces armées.

Question d'un représentant de la commune de Poissy

Est-il envisageable d'avoir un échange des annuaires de nos collègues des autres communes, afin de réagir ensemble si une crue survenait demain ? On ne se connaît pas vraiment encore, bien que l'intercommunalité avance.

M. Clerc (SMSO)

Il s'agit là d'un travail prévu, notamment à travers les Plans Communaux de Sauvegarde. Chaque commune dispose d'un personnel dont le rôle est défini dans les fiches réflexes. Ces personnes doivent être correctement identifiées, et leurs coordonnées connues des communes voisines. De cette manière, nous pourrons plus facilement connaître nos voisins, échanger, communiquer, et se préparer ensemble.

M. Level (SMSO)

Il est primordial de rentrer dans une démarche de développement de la culture, de partage d'information et de stratégie. Un important travail est réalisé par les pompiers, par la protection civile, et toutes ces équipes chacune dans leur domaine, avec leur propre approche. Un lien doit se créer pour que tout le travail réalisé en amont soit respecté. Nous travaillerons également sur la collecte de ces informations afin de les rediffuser.

Question d'un ancien assureur

Un travail est-il mené en synergie avec les assurances ?

M. Fliecx (SIDPC)

Nous nous inspirons du travail réalisé dans le Sud-est de la France. La MAIF Assurance et Groupama proposent à certaines communes un système d'alerte dédié, d'envois massifs de SMS, et travaillent en amont sur les vulnérabilités. Un groupe de travail spécifique aux assurances est conduit par la préfecture de police de Paris.

M. Galfré (SDIS)

Je rappelle à ce sujet que l'AGF diffuse des plans familiaux de mise en sûreté (PFMS). Une étude de l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a évalué les conséquences économiques d'une crue type 1910 sur la région Île-de-France : elles sont estimées à 30 milliards d'euros dont 19 milliards seront assurés tandis que 11 milliards ne le seront pas, car tout n'est pas assurable. Pour assurer un risque, il doit être identifiable et mesurable.

Mme Kauffmann, Maire de Médan

Aujourd'hui dans nos communes, nous souhaiterions être aidés dans la réalisation des plans communaux de sauvegarde. Nos moyens étant limités, il serait intéressant par exemple de travailler avec le SDIS sur le type de matériel dont nous devrions nous doter pour mettre les populations à l'abri, et être ainsi moins dépendantes des services de l'État.

M. Galfré (SDIS)

La préfecture a réalisé un plan communal de sauvegarde express qu'il suffit de remplir avec les informations propres à chaque commune, pour les aider dans cette démarche. Un courrier à ce sujet a été envoyé à l'ensemble des Maires. De notre côté, nous avons indiqué à nos chefs de centre d'orienter les communes vers leur centre de secours de proximité pour avoir des informations. Nous n'avons pas les moyens de réaliser votre PCS mais nous sommes à votre disposition pour vous donner des pistes de réflexion.

Conclusion de M. Flahaut (DDT78)

La nécessité pour les communes de réaliser des plans communaux de sauvegarde opérationnels, et de développer la culture du risque localement ressort fortement de nos échanges. Les animateurs du COMITER sont mobilisés pour accompagner les communes sur ce thème et pour développer des actions concrètes dans le cadre de la SLGRI. L'ensemble des informations et présentations seront mises à leur disposition. Des documents seront aussi transmis pour réactions avant de les remonter à la DRIEE pour intégration à la SLGRI.

Conclusion de M. Level (SMSO)

Un document d'étape, vous présentant une vision synthétique des actions locales prévues à l'horizon 2016, vous sera transmis. L'accent sera mis particulièrement sur les plans communaux de sauvegarde et les besoins des communes, avec l'appui du SDIS. Nous contribuerons également à la rédaction de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation, en relation avec la DDT et la DRIEE. Un travail de fond un peu plus long est également en cours, sur la préparation du contenu des actions à engager dans le cadre d'un futur programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), qui fait partie du champ de travail que nos équipes ont à assumer avec l'ensemble de vos services. Merci à tous pour cette matinée riche en information et en échanges .

L'adjoint au directeur
départemental des territoires

S. FLAHAUT

Le président du SMSO

D. LEVEL